

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 26 JUIN 2023**

Le lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, sur convocation du Maire du 15 juin 2023, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Isabelle MANTEAUX, Corinne KAUFFMANN, Solange CARRET

MM. Pascal DI STEFANO, Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Claude SOURICE, Philippe HERQUE, Stéphane SALCH

Nombre de membres absents excusés : 2
Stéphane OLIVIER et Marie LESAGE

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Tristan TRAWALTER qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO
Martine ZOLLER-LOISON qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 00 et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point 9 : Numérotation de voirie

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023
- 3°) Compte-rendu des commissions communales
- 4°) Compte-rendu des représentations extérieures
- 5°) Convention concernant la participation du RPI aux frais de transports méridiens
- 6°) Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace – Fonds communal Alsace
- 7°) Subvention exceptionnelle – Voyage scolaire
- 8°) Déclaration d'intention d'aliéner
- 9°) Numérotation de voirie
- 10°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023.

POINT N°3 : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission de l'Urbanisme du 22/05/2023**

Mme Corinne KAUFFMANN présente le compte-rendu de la commission :

- DP 23 B 0013 – M. BAUMER Hubert / 1 rue du Schauenberg – Installation de 16 panneaux photovoltaïques ; Avis favorable
- DP 23 B 0014 – M. BURGLEN Jean-Pierre / 42 rue du Raisin – Réalisation d'une clôture rigide ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de cette commission.

- **Commission de l'Urbanisme du 26/06/2023**

Mme Corinne KAUFFMANN présente le compte-rendu de la commission :

- DP 23 B 0015 – Mme KALT Aurélie / 9 Impasse de la Lauch – Pose d'un portail ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 23 B 0016 – M. MEYER Jean-Marc / 57 rue du Maréchal Leclerc – Ravalement de façades ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 23 B 0017 – Mme Josiane SCHMELTZ/ 77 rue du Maréchal Leclerc – Installation de 16 panneaux photovoltaïques ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 23 B 0018 – M. BIEDERMANN David / 26 rue des Seigneurs – Installation d'un abri de jardin en bois ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 23 B 0019 – M. BIEDERMANN David / 26 rue des Seigneurs – Création d'un mur d'enceinte côté rue ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)

- DP 23 B 0020 – M. BAUMER Hubert / 1 rue du Schauenberg – Installation d'une pergola ; Avis favorable
- DP 23 B 0021 – M. REINBOLT / 113B rue du Maréchal Leclerc – Remplacement des fenêtres ; Avis favorable

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de cette commission.

POINT N°4 : COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

- Comité directeur du SIEPI du 15/06/2023

Le bilan technique 2022 du Syndicat a été présenté par M. le Maire. 4 ruptures de canalisations ont été comptabilisées sur notre commune. Lors des travaux rue du Maréchal Leclerc, 220m linéaires de réseau ont été remplacés pour un montant de 50 000 € H.T.
2 branchements AEP ont été effectués.

- Réunion du SMITEURC

Une réunion a eu lieu afin de poursuivre la réflexion sur les travaux de déconnexion des eaux pluviales. Des tests vont être réalisés afin d'effectuer des aménagements durables en terme de récupération des eaux pluviales.

- Assemblée générale de l'Office de tourisme

Mme Solange CARRET fait le compte-rendu de cette assemblée générale. On constate une hausse de la fréquentation de 13% en 2023.
Un bilan des animations a également été fait.

POINT N°5 : CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DU RPI AUX FRAIS DE TRANSPORTS MERIDIENS

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} septembre 2022, la Région Grand Est a repris la gestion directe des marchés de transports routiers scolaires et interurbains dans le Département du Haut-Rhin. Les marchés de transport des élèves des RPI sont désormais passés par la Région et plus directement par la Commune.

A ce titre, le mode de financement évolue : la Région s'acquitte auprès des transporteurs de l'intégralité des factures de transport. Le règlement des transports scolaires prévoit l'organisation d'un aller-retour quotidien (école-domicile) pris en charge par la Région à 100 %. Les unités d'œuvre (kilomètres et temps de conduite) engendrées par l'aller-retour méridien demeurent à la charge des organisateurs des RPI.

Sur la base du marché concernant notre RPI, le montant annuel du reste à charge pour ce transport s'élève au maximum à 3 100 € (à diviser entre les 2 communes).

Une convention est à signer afin de formaliser cette répartition financière. Elle est applicable à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 août 2029.

La Région prévoit également la signature d'une charte de l'accompagnateur définissant les missions de l'agent accompagnant les élèves dans le car.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre de partenariat relative à la prise en compte du transport méridien dans la desserte de transport scolaire de la Région Grand Est et le RPI Hattstatt-Gueberschwihr.**
- **AUTORISE M. le Maire la Charte de l'accompagnateur**

POINT N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE – FONDS COMMUNAL ALSACE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie, la commune va solliciter auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace le fonds communal Alsace. Ce fonds a pour vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximums sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 €. Il est mobilisable jusqu'à fin 2025.

Il est rappelé que les travaux porteront sur le réaménagement des salles accueillant du public ainsi qu'aux associations de la commune et des équipements à destination du public au sein de l'établissement. Le montant total des travaux s'élève à 777 684 € soit 933 220,80 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **SOLLICITE auprès de la CEA l'attribution du Fonds communal Alsace**
- **AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant**

POINT N°7 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention adressée par le Collège Jean Moulin. Cette demande concerne une élève domiciliée dans notre commune et qui participe aux Championnats de France Raid multisports, organisée dans le cadre de l'UNSS. Cette compétition sportive entraîne de nombreux frais et la commune est sollicitée afin de participer.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention sur la base de ce qui est fait pour les autres établissements à savoir une participation de 12,75 € par nuitée (séjour de 3 nuits).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE d'allouer au collège Jean Moulin une subvention de 38,25 € au titre de la participation de l'élève aux Championnats de France Raid multisports.**
- **D'IMPUTER la dépense correspondante à l'article « 65748 » du budget communal.**

POINT N°8 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) suivantes :

- demande formulée par Maître Marine GROS notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'une propriété sise Impasse des Jardins, section 2 parcelle 17 d'une superficie totale de 2,32 ares.

- demande formulée par Maître Guy ESTATICO notaire à Wintzenheim et qui porte sur la vente d'une propriété sise 17 rue de la Croix, section 1 parcelle 39 d'une superficie totale de 3,46 ares.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour le bien susvisé.

POINT N°9 : NUMEROTATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que le restaurant le Caveau des Seigneurs porte actuellement le 1B rue du Raisin, qui coïncide avec le logement qui se trouve à la même adresse. Dans le cadre du changement d'exploitant, il est nécessaire de scinder les deux numéros afin que le restaurant puisse avoir un numéro de voirie à part entière. De plus, l'accès se fait rue du Maréchal Leclerc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la nouvelle numérotation du restaurant « Le Caveau des Seigneurs » sis section 3 n°123 qui portera le numéro suivant : 12A rue du Maréchal Leclerc**
- **CHARGE Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux propriétaires ainsi qu'aux différents services (cadastre – Orange – La Poste – ENEDIS).**

POINT N°10 : DIVERS

- M. le Maire indique que le Caveau des Seigneurs réouvrira bientôt avec de nouveaux gérants.
- Le marché aux puces aura lieu dimanche 2 juillet et sera suivi d'une soirée tartes flambées sur la place de la mairie le lundi 3 juillet.
- Un passage d'une balayeuse a été programmé mercredi 5 juillet.
- Le marquage de la ligne médiane ainsi que des passages piétons sera effectuée prochainement par Lingenheld, suite aux travaux de voirie. A l'issue, le plan de circulation sera réactivé.
- Deux camions de concassé seront mis en place dans les chemins viticoles, en lien avec le Syndicat viticole.
- M. le Maire présente l'initiative des « Bistrots du Pays » par la Communauté de communes, qui propose d'organiser des soirées festives dans les communes. L'information a été transmise aux associations du village.

La séance est levée à 20h00.